

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-huit,

le 23 janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
18 JANVIER 2018

DATE d'AFFICHAGE  
26 JANVIER 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 36  
Présents : 31  
Votants : 33

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE.

**M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis LE RALLE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°08-2018 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES LA CLEF DES CHAMPS A MUZILLAC  
– ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DU DEPARTEMENT**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que dans le cadre du projet de contournement Est de Muzillac, le Département du Morbihan a procédé à l'acquisition de terrains dans le secteur de La Clef des Champs. Lors des négociations foncières, un accord verbal avait été donné par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne pour procéder au rachat de parcelles non utilisées et situées sur le Parc d'Activités de la Clef des Champs dans l'optique d'y réaliser un aménagement et d'y implanter des entreprises.

La réalisation du contournement Est de Muzillac étant opérationnelle, le Département du Morbihan a saisi la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne par courriers du 22 mai 2017 et du 14 novembre 2017 pour confirmer la volonté de la Communauté de Communes de procéder à ces acquisitions. Les parcelles d'une superficie totale de 33 875 m<sup>2</sup> sont les suivantes :

N° 802 : 251 m<sup>2</sup>

N° 826 : 2 513 m<sup>2</sup>

N° 839 : 8 002 m<sup>2</sup>

N° 877 : 4 152 m<sup>2</sup>

N° 879 : 7 058 m<sup>2</sup>

N° 881 : 10 202 m<sup>2</sup>

N° 902 : 976 m<sup>2</sup>

N° 932 : 721 m<sup>2</sup>

Le prix de cession proposé est 166 000 €, auxquels s'ajoutent les éventuels frais d'acte notarié.

M. Michel CRIAUD rappelle que le Bureau communautaire, dans sa séance du 12 décembre 2017, a donné un accord de principe pour l'acquisition des parcelles précitées moyennant le paiement sur trois années échelonné de la manière suivantes :

- échelonnement du paiement sur trois années, soit :

2018 : 56 000 € à la date de l'acte de transfert de propriété,

2019 : 55 000 € un an après la date de l'acte de transfert de propriété,

2020 : 55 000 € deux ans après la date de l'acte de transfert de propriété.

Ces conditions ont été acceptées par le Département du Morbihan.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles citées ci-dessus au prix de 166 000 €, auxquels s'ajoutent les éventuels frais d'acte notarié,
- **ECHELONNE** le paiement de cette charge de la manière suivante :
  - o 2018 : 56 000 € à la date de l'acte de transfert de propriété,
  - o 2019 : 55 000 € un an après la date de l'acte de transfert de propriété,
  - o 2020 : 55 000 € deux ans après la date de l'acte de transfert de propriété.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de ces acquisitions.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 26 janvier 2018.  
Le Président,

